

L'intégration des Italiens dans le syndicalisme niçois : le cas de la grève générale de 1903

Sophie Schmidt

Depuis l'arrivée du chemin de fer à Nice en 1894, précède par le réseau italien qui atteignait la frontière de notre pays en 1870, la population niçoise n'a cessé d'augmenter, passant de 66279 habitants en 1881 à 142940 en 1911. Ceci grâce à une forte immigration, essentiellement italienne, population pauvre à la recherche d'un emploi ou cherchant à fuir la monarchie. Les Italiens se retrouvent dans tous les petits métiers nécessitant une faible qualification. Les rapports de police, lors des grèves de juin 1905, montrent que dans le bâtiment on dénombre 1140 étrangers pour un total de 1284 terrassiers manœuvres, 638 étrangers pour 920 maçons à Nice (1). Cette population immigrée est sous payée par rapport au niveau national et ses conditions de vie et de travail sont médiocres.

L'appartenance à un syndicat reste souvent le seul moyen pour ces derniers de se protéger, légalement, des abus du patronat niçois. En 1905, le commissaire spécial de Nice, dans un rapport adressé au préfet, déclare : "*L'élément italien forme la grande majorité des travailleurs. Si la hiérarchie des syndicats permettait aux ouvriers de nationalité étrangère de faire partie des bureaux de ces associations, nous verrions, ici, à Nice les sujets italiens diriger et guider l'action des syndicats*" (2).

Pour mieux comprendre l'intégration et le rôle des ouvriers italiens dans le syndicalisme niçois du début du siècle, il est nécessaire de rappeler la mise en place des structures de l'organisation du monde ouvrier de cette ville.

Les débuts du syndicalisme niçois

La loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels permet à de nombreuses sociétés de métiers et d'anciennes confréries niçoises basées sur la mutualité de s'organiser dans un cadre légal. La présence des Italiens au sein de ces syndicats doit être très limitée sinon inexistante. Les ouvriers italiens sont certainement exclus de ces organisations. La forte croissance de l'immigration italienne est un phénomène nouveau pour les ouvriers et artisans français. Mais l'absence de sources ne nous permet pas de vérifier cette hypothèse.

Treize syndicats adhèrent à la Bourse du Travail, installée place saint François dans l'ancien Hôtel de Ville, dès son inauguration en juin 1893 :

- La chambre syndicale des ouvriers peintres en bâtiment de Nice.
- La chambre syndicale des ouvriers vermicelliers de la ville de Nice, fondée en 1882, regroupe 47 syndiqués en 1893.
- La chambre syndicale des ouvriers typographes et industries similaires de Nice, fondée en 1880, regroupe 114 membres en 1893.
- La chambre syndicale des employés limonadiers, restaurateurs, maîtres d'hôtels de maisons bourgeoises, fondée en 1891, regroupe 220 membres en 1893.
- Le syndicat des ouvriers et ouvrières de la manufacture des tabacs de Nice, fondé en 1890, regroupe 630 membres en 1896.

- Le syndicat des employés de commerce de la ville de Nice, fondé en 1891, regroupe 178 membres en 1897. Nice, fondée en 1893, regroupe 190 membres.
- La chambre syndicale des ouvriers boulangers de Nice, fondée en 1880, regroupe 38 membres en 1893.
- La chambre syndicale des ouvriers coiffeurs, fondée en 1891, regroupe 160 membres en 1893.
- La chambre syndicale des ouvriers serruriers et mécaniciens de Nice, fondée en 1882, regroupe 45 membres en 1896.
- La chambre syndicale des ouvriers maçons de Nice, fondée 1892, regroupe 182 membres en 1893.
- La chambre syndicale des ouvriers de chemins de fer regroupe 350 membres en 1893.
- L'association syndicale et de secours des garçons cochers de la ville de Nice, fondée en 1884, regroupe 150 membres en 1897 (3).

Mise en place grâce à l'appui du député de Nice Flaminius Raiberti, qui s'assure ainsi la sympathie et le contrôle du monde ouvrier, la Bourse du Travail a pour objet "*de coopérer à l'accroissement des syndicats corporatifs ouvriers, conformément à la loi du 21 mars 1884, d'intervenir dans les différends pouvant s'élever entre les employeurs et les employés (...) de prendre la défense des intérêts ouvriers et d'aider à l'aboutissement de leurs revendications.*"(4). L'établissement est géré par un conseil d'administration composé de deux délégués (un titulaire et un suppléant) par syndicat adhérent, qui nomme un secrétaire général et met à leur disposition des bureaux, une grande salle pour les assemblées générales et une grande bibliothèque. Différents services sont mis en place, comme un bureau de placement gratuit, des bons d'alimentation et de couchage pour venir en aide aux ouvriers syndiqués de passage. La ville fournit, en plus des locaux, une subvention qui s'élève en 1893 à 6500 francs.

Mais l'absence de grandes industries, de conscience de classe, le manque d'éducation et d'idéologies politiques des ouvriers niçois font que les syndicats sont peu ouverts aux idées révolutionnaires. Les débuts de la Bourse du Travail sont plutôt calmes d'un point de vue revendicatif. Elle vient en aide aux grévistes par solidarité ouvrière, mais en restant dans la stricte légalité et sans remettre en cause l'ordre social.

Cependant ses effectifs ne cessent d'augmenter, les métiers s'organisent. Des chiffres tirés de différents rapports de police, envoyés à la Sûreté générale, permettent de quantifier cette évolution.

	Syndicats adhérents à la Bourse du Travail.	Total des syndiqués.
déc. 1893	17	2165
sept. 1896	20	2620
1897	24	3696
1905	35	-

Archives Nationales, F 7 13598.

Mais il faut rester prudent face à ces données qui évoluent suivant les sources et prendre en compte l'augmentation de la population ouvrière niçoise au cours de ces années.

Au sein de la Bourse du Travail, les syndicats s'affrontent. Durant les élections de 1896, les délégués syndicaux se transforment en agents électoraux et prennent position, soit pour la liste Sauvan, soit pour la liste Malaussena. Des scissions se créent et l'influence de la municipalité ne cesse de s'affirmer à partir de cette date dans les structures mêmes de l'organisation ouvrière. Les moyens d'action de la Bourse du Travail se limitent à des actes de solidarité et de mutualité. Pourtant, la tension monte dans le milieu ouvrier. Les conditions de travail et de vie difficile favorisent les revendications. Des grèves se multiplient à partir de 1897. A l'intérieur de la Bourse du Travail, des syndicalistes français et italiens ont des idées socialistes et l'indépendance des syndicats est remise en cause.

Vers un syndicalisme revendicatif et d'influence italienne

Le conflit éclate. Au sein du syndicat du tabac un nouveau syndicat dissident se forme. Le 3 mai 1902, M. Sauvan fait fermer les locaux de la place Saint-François, sous prétexte que des non syndiqués veulent y pénétrer (5). En réalité, le maire de Nice tient par cet acte à affirmer son contrôle sur les syndicats. Cette fermeture marque le début d'un syndicalisme plus revendicatif et révolutionnaire, grâce à la formation d'une nouvelle Bourse du Travail dite indépendante.

En effet une Fédération des Chambres Syndicales (dont le local se situe au 7 rue Emmanuelle Philibert) se crée la même année, suite logique du IX^e Congrès national des Bourses du Travail de France et des Colonies, tenu à Nice en septembre 1901 (6), où l'idée d'indépendance des Bourses du Travail et la formation en union ou fédération des chambres syndicales sont discutées. Dix-huit syndicats de la Bourse du Travail de la Place Saint-François se solidarisent avec les ouvriers protestataires et adhèrent à cette fédération qui compte à sa formation 1893 ouvriers syndiqués (7). Leon Morel, secrétaire du syndicat des employés de commerce, est élu secrétaire général. C'est un socialiste révolutionnaire favorable à l'idée de grève générale que diffuse la C.G.T. et la Fédération des Bourses du Travail de Paris. Le local de la rue Emmanuel Philibert devient un foyer de propagande révolutionnaire et adhère à la C.G.T.

La Fédération des socialistes italiens, formée à la fin du XIX^e siècle, à Nice, y trouve refuge. Ses statuts, saisis par la police en mars 1901, lors d'une perquisition, montrent que la présence de ces Italiens militants et politisés à la Bourse du Travail indépendante s'explique par une volonté d'intégration au mouvement ouvrier : *"porter à la connaissance des travailleurs italiens, ici immigrés, les nouveaux devoirs qu'ils ont à remplir vis à vis des ouvriers français, conscients et organisés"*(8) ; et au syndicalisme français : *"la lutte des métiers pour les améliorations immédiates de la vie des ouvriers (horaire, salaires, règlements de fabrique,...), lutte confiée au soin des Bourses du Travail et aux autres associations ou corporations ouvrières"*(9). Cette fédération adhère au Parti socialiste italien, mais ses structures souples attirent également quelques anarchistes transalpins favorables à un syndicalisme d'action (10). Celle-ci comprend peu de militants. Le chiffre est de 230 socialistes italiens dans les Alpes-Maritimes pour les années 1905-1906, et le nombre des militants, cités dans les différents rapports de 1900 à 1905, n'atteint pas 130 noms (11).

Toutefois leur présence dans la Fédération des Chambres Syndicales et dans les syndicats niçois va donner une nouvelle dynamique au mouvement ouvrier local, à partir de 1903. Séduits par les théories socialistes que diffusent la Fédération à l'aide de journaux locaux italiens, de conférences, les ouvriers italiens vont adhérer aux syndicats. C'est aussi le seul moyen légal pour ces étrangers d'être reconnus, intégrés à la population niçoise et de se défendre contre les injustices dont ils sont victimes dans leurs métiers.

La première tentative de grève générale

Cette prédominance italienne dans les syndicats et dans le milieu ouvrier niçois va être capitale en septembre-octobre 1903, lors de la grève des balayeurs de la ville, qui va déboucher sur la première tentative locale de grève générale.

Suite au refus de leurs revendications, les ouvriers balayeurs, lors d'une réunion à la Fédération des Chambres syndicales, décident de se mettre en grève. Ils réclament :

- une hausse des salaires, pour les balayeurs une augmentation du prix de la journée de 2f.30 à 4f, pour les charretiers un salaire journalier fixé à 6f. au lieu de 4f.50,
- le paiement de la moitié du salaire en cas de maladie,
- la suppression des travaux d'enlèvement des bancs du marche,
- le maintien des équipes,
- le paiement de la journée de dimanche,
- que les charretiers soient attachés à leurs charrettes,
- le salaire fixé à 6f. pour les égoutiers qui ne doivent plus contribuer au service de balayage (12).

La mairie envoie le lendemain les cantonniers municipaux, protégés par des gardiens de la paix, faire le travail des grévistes. Le comité de grève réagit en lançant un ultimatum à la municipalité. Il est décidé au cours d'une assemblée générale tenue le 25 septembre à la fédération, siège du comité, en présence de nombreux syndicalistes et de socialistes révolutionnaires italiens (au nombre de 200 environ suivant les estimations de la police), que tous les syndicats fédérés se mettront en grève si les autorités ne résolvent pas ce conflit dans les 24 heures (13). La situation s'envenime. Des manifestations spontanées ont lieu, les ouvriers expriment ouvertement, sur la voix publique, leur mécontentement. La police intervient souvent et utilise la violence pour contenir cette agitation. Les arrestations se multiplient. Le 27 septembre au soir une réunion extraordinaire de tous les syndicats a lieu au local de la Fédération (600 personnes d'après la police) (14). La grève générale est votée au nom de la solidarité ouvrière.

C'est la première fois que les ouvriers syndiqués mettent en pratique cette forme de lutte. Cent quarante-huit ouvriers, sur 294 de cette corporation quittent leur travail, 100 peintres en bâtiment, 10 garçons coiffeurs et 200 débardeurs suivent le mouvement, dès le vote de la grève générale. Les autres métiers ne tardent pas à réagir et 40 zingueurs-tôliers, 10 serruriers, 81 boulangers, 300 maçons, 250 menuisiers... sont en grève (15).

Le 28 au matin, le service de balayage est interrompu à la suite d'une échauffourée. Des manifestants tentent d'empêcher le travail des cantonniers. La police use alors de la violence pour maîtriser la situation. "Des projectiles divers tels que bouteilles, verres" sont lancés sur les forces de l'ordre, des bancs du marchés atterrissent dans le Paillon. Dans la soirée, forces de police et ouvriers, au nombre de mille, réunis au local, s'affrontent dans la rue Emmanuel Philibert (16). Le 29 septembre 1903, Sauvan, dépassé par les événements, tente de contrôler la situation en faisant fermer le siège de la Fédération et arrête son secrétaire général, Leon Morel.

Les syndicats et la municipalité négocient la libération des nombreux militants syndicaux arrêtés au cours de cette grève. Pendant une entrevue, le préfet promet la mise en liberté des personnes arrêtées si cette grève prend fin (17). Le jour même, les ouvriers balayeurs annoncent leur intention de reprendre le travail. Le comité de grève imprime et distribue une invitation à la reprise du travail : "...Prenant acte :

- 1- De la libération du camarade Morel, déjà obtenue;
- 2- Des déclarations formelles données par les autorités que les autres camarades prisonniers, pour lesquels la procédure est déjà engagée, seront également mis en liberté dans le courant de la journée d'aujourd'hui et qu'aucune mesure d'expulsion ne sera prise contre les camarades étrangers;

Déclare :

Qu'il y a lieu de reprendre le travail ;..." (18).

Tous les ouvriers reprennent peu à peu et l'ordre est rétabli.

Cette grève de 1903 ne ressemble pas aux précédentes. Le fait qu'elle soit la première tentative de grève générale mise en pratique à Nice est déjà une raison suffisante pour la distinguer des autres. Mais la violence et les troubles qu'elle engendre sont une nouveauté pour Nice. Jamais une telle agitation sociale ne s'était produite au cours d'une grève. Sa durée et le soutien des différents métiers ne sont pas à négliger. Le maire de Nice et les forces de l'ordre sont incapables de maîtriser la situation, la spontanéité des manifestations n'arrange rien aux désordres. Les autorités face à de tels événements ne trouvent comme solution que la répression. Des arrestations massives d'ouvriers, de manifestants se produisent tout au long de cette grève. Les rapports quotidiens du commissaire central permettent de recenser 96 arrestations (mais elles doivent être plus nombreuses, ce chiffre n'étant qu'une approximation) pour des raisons diverses comme tapage nocturne, outrage et rébellion à agent, entrave à la liberté du travail, coups et refus de circuler (19). Ce sont tous des délits mineurs. Certains sont relâchés ou doivent payer des amendes montant à 25f, somme importante pour un ouvrier niçois ne touchant même pas 5f. par jour. Certains sont condamnés à de petites peines de prison.

Parmi ces 96 arrestations, les rapports de police précisent la nationalité de 64 d'entre eux : tous des Italiens (20). Une des particularités majeures de cette grève est l'importante mobilisation italienne. Le taux de participation à l'appel de la grève générale est plus important chez les Italiens que chez les Français : sur les 146 charretiers-déménageurs grévistes 118 sont des étrangers. Il est vrai que la majorité des ouvriers à Nice est italienne mais c'est la première fois qu'ils interviennent et prennent position en masse par esprit de solidarité. Le maire de Nice réalise l'importance de ce phénomène et en informe Paris : "*Le mouvement a un caractère italien très accentué. La plupart des grévistes étant d'origine italienne, Nice comptant trente mille subalpins environ. Il serait nécessaire à mon avis d'autoriser le préfet à expulser les manifestants...*"(21). Les autorités niçoises ne contrôlent plus le mouvement syndicaliste composé en partie de transalpins et utilisent comme moyen de répression l'expulsion : "*Depuis longtemps, l'élément étranger semble diriger ici le mouvement ouvrier et méconnaissant les lois de la large hospitalité qu'il reçoit en France, il vient provoquer de l'agitation, fomenter des grèves, créer du désordre. Cette situation que réprouve la population paisible ne peut se prolonger plus longtemps sans créer de réels dangers pour la tranquillité publique. Il importe à mon avis qu'un exemple salutaire soit donné à tous les agitateurs et e'est dans ce but que j'ai l'honneur de vous proposer l'expulsion...*"(22). Trente Italiens vont être expulsés à la suite de cette grève, 18 d'entre eux sont à Nice depuis moins d'un an et sont sans emploi. Ces expulsions massives pour fait de grève vont mettre fin à cette agitation ouvrière (23).

1903 est une date charnière dans l'histoire du syndicalisme de la ville de Nice. C'est le début de la présence des Italiens dans les grèves et le mouvement revendicatif ouvrier.

FEDERATION
Chambres Syndicales
OUVRIÈRES
des Alpes-Maritimes

Le Comité Général de la Fédération réuni au Café de l'Univers, le 30 Septembre, les Syndicats suivants étant représentés

Confiseurs-Pâtisseries; Peintres en Bâtiment; Ferblantiers-Plombiers-Zingueurs; Typographes; Employés de Commerce; Tabacs-Fumistes; Tabacs (Fédérés); Garçons Bouchers; Garçons de Magasin; Coiffeurs; Chemins de fer; Ouvriers du Port; Ouvriers en articles de voyage; Ouvriers Balayeurs; Ouvriers Serruriers et similaires; Ouvriers des lignes

Prenant acte:

- 1° De la libération du camarade Morel, déjà obtenu;
- 2° Des déclarations formelles données par les Autorités que les autres camarades prisonniers, pour lesquels la procédure est engagée, seront également mis en liberté dans le courant de la journée d'aujourd'hui et qu'aucune mesure d'expulsion ne sera prise contre les camarades étrangers;


Déclare :

Qu'il y a lieu de reprendre le travail;

En conséquence, les camarades ont décidé et ont élu, le 30/9/03, le Comité d'ordre ci-dessous pour aller chercher les camarades prisonniers et les faire libérer.

Existe son salut fraternel à tous ceux, qui de quelque lieu qu'ils soient, participent à l'émancipation intégrale des Travailleurs.

Vive la Solidarité Ouvrière!
Vive le Proletariat International!

 **Le Comité Général**

N° 1 - Octobre 1903

Notes

(1) Archives départementales des Alpes-Maritimes, série 10 M 17540.

(2) *Idem.*

(3) Archives départementales des Alpes-Maritimes, série 10 M 17547.

(4) 4 M 488. Article premier du règlement général de la Bourse du Travail de Nice.

(5) Archives nationales, série F 7 13598.

(6) Archives nationales, série F 7 12493.

(7) Archives nationales, série F 7 2214.

(8) Archives départementales des Alpes-Maritimes, série 4M 17149 (ancienne cote), article 2 des statuts du Groupe socialiste italien.

(9) *Idem.*

(10) Jacques Julliard, Fernand Pelloutier et les origines du syndicalisme d'action directe, Editions Seuil, Paris, 1971, 294 p.

(11) Louis Jean Laurent, Le mouvement socialiste dans les Alpes-Maritimes, 1870-1914, Mémoire de Maîtrise, 1972, sous la direction de M. Gonnet, 254 p.

(12) Archives départementales des Alpes-Maritimes, série 10 M 17538.

(13) *Idem.*

(14) *Idem.*

(15) *Idem.*

(16).*Idem.*

(17) *Idem.*

(18) *Idem.*

(19) *Idem.*

(20) *Idem.*

(21) *Idem.*

(21) *Idem*

(22) Archives départementales des Alpes-Maritimes, série 10 M 17540.

(23) Archives départementales des Alpes-Maritimes, série 4 M 813, 4 M 814, 4 M 815 et 4M 816.